

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

09/10/2013		Bureaux siège DPL LESCAR
Participants	Mr Jean ROUZAUD (Directeur Golf Artiguelouve - Sté BLUE GREEN)	
	Mr Luc FINATEU (Vice-Président Association sportive du Golf d'Artiguelouve)	
	Mr Charles AUDEBERT (Membre Association sportive du Golf d'Artiguelouve)	
	Mr Alvaro ROMEIRO (Directeur Général)	
	Mr Pierre HARISTOY (Responsable exploitation)	
	Mme Carole BENHAMOU-LECA (Service Géologie et Réglementation)	
Préambule		
<p>Présentation des différents intervenants et résumé de l'historique des derniers échanges avec l'Association des golfeurs. Tout le monde est d'accord sur le fait que des intelligences ont été trouvées, que les demandes des golfeurs par la Sas DRAGAGES DU PONT DE LESCAR ont été prises en compte et que les échanges actuels se font de manière totalement transparente, régulière.</p> <p>L'arrêté préfectoral autorisant la Sté Dragages du Pont de Lescar à exploiter des graves alluvionnaires sur le territoire de la commune d'Artiguelouve a été obtenu depuis le 17/07/2013. Depuis lors, Monsieur ROMEIRO précise que les études techniques ont été lancées de manière plus approfondie et accélérées sur, en particulier, les problématiques de pont transporteur, acheminement des matériaux et passage sous le RD 501.</p>		
Calendrier		
<p>Suite demande de Mr FINATEU sur un calendrier prévisionnel du début des extractions, Mr ROMEIRO précise :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2014 : études techniques- 2015 : travaux de préparation (pont transporteur, passage sous RD501, mise en place des transporteurs à bande....etc.)- 2016 : extractions <p>Aussi, Mr ROMEIRO souligne que dès 2015, lors des travaux de préparation, les opérations de décapage devront être débutées. Il faudra donc réaliser au préalable l'aménagement au niveau du croisement avec le chemin des golfeurs qui leur permet le passage entre les deux parties du Golf. Ainsi, le défrichage (coupe des bois et enlèvement des souches) sera planifié approximativement fin 2014-début 2015.</p> <p>Messieurs FINATEU et AUDEBERT demandent à ce que les merlons soient créés dès le départ, autrement dit lors des opérations de décapage avec la terre végétale et découvertes. Mr ROMEIRO indique que le décapage de la première phase d'exploitation permettra d'ériger les merlons en bordure Nord-Est (hauteur 3 m).</p>		

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

Autres points

Mr ROUZAUD souhaiterait, pour des raisons de sécurité, un prolongement de la clôture parallèlement à la voie jusqu'à la parcelle n°141 appartenant à la Sté BLUE GREEN afin d'éviter les intrusions depuis la voie verte ainsi que depuis les autres chemins publics existants.

Monsieur FINATEU demande à ce que soit abordée la problématique de la zone de croisement : chemin des golfeurs et passage transporteurs. Mr ROMEIRO rappelle que les transporteurs à bande seront installés dans un passage inférieur de manière à ce que les golfeurs passent au-dessus sur une voie subhorizontale. Toutefois, durant la phase de chantier initiale et lors des opérations de défrichage-décapage ou même pour la maintenance, des engins devront passer. On peut alors envisager des systèmes de demi-portails pour assurer la sécurité.

Conclusions

Tout le monde convient qu'il est indispensable de commencer à mener une réflexion le plus rapidement possible sur le terrain.

Points d'action

Un rendez-vous est fixé le 22 Octobre 2013 au Golf d'ARTIGUELOUVE avec tous les membres de la commission tripartite.

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

22/10/2013		Terrain Golf ARTIGUELOUVE
Participants	Mr Jean ROUZAUD (Directeur Golf Artiguelouve - Sté BLUE GREEN)	
	Mr Luc FINATEU (Vice-Président Association sportive du Golf d'Artiguelouve)	
	Mr Charles AUDEBERT (Membre Association sportive du Golf d'Artiguelouve)	
	Mr Alvaro ROMEIRO (Directeur Général)	
	Mr Pierre HARISTOY (Responsable exploitation)	
	Mme Carole BENHAMOU-LECA (Service Géologie et Réglementation)	
PHASE 1 : zones limitrophes au Nord-Est : ZONE n°1		
<p>Convenu, après observation sur le terrain, que les merlons seront mis en place entre le chemin existant et la limite de l'autorisation de DPL. En effet, étant donné que sur cette zone il n'y a pas d'activité de golf, un merlon permettra une barrière visuelle et sonore au plus près. Monsieur FINATEU rappelle la nécessité de faire des merlons non seulement à une hauteur suffisante mais également paysagers avec végétation de manière à s'intégrer au mieux dans l'environnement. Mr ROMEIRO est d'accord sur ce point et en prend note. Etant donné que la parcelle sur laquelle se fera ce merlon appartient à la Sté BLUE GREEN, une convention ou courrier entre la Sté BLUE GREEN et la Sté DPL devra être signée (hors périmètre d'autorisation).</p>		
PHASE 2 : zones limitrophes au Nord-Est : ZONES n°2 et n°3		
<p>Les merlons au niveau des zones n°2 et n°3 seront situés à l'intérieur du périmètre d'autorisation comme présenté lors de l'enquête publique, ceci sur tout le linéaire limitrophe.</p>		
PASSAGE DES GOLFEURS : ZONE DE CROISEMENT		
<p>Messieurs FINATEU et AUDEBERT proposent que le nouvel accès pour les golfeurs sur la zone transitoire passe en limite de la parcelle de la scierie (qui n'existera plus lors des extractions). Mr ROUZAUD les rejoint sur ce point. Il y aura plusieurs variantes dans le temps qui dépendront de l'avancée des travaux de la Sté DPL :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au préalable : mise en place des portails ;- Première période : tant que le transporteur à bande n'est pas mis en place, conservation du cheminement actuel des golfeurs et mise en place d'un système de sécurité de type barrières-portails afin de permettre l'entrée et la sortie des engins lors des phases de préparation. Ceci à la charge de la Sas DRAGAGES DU PONT DE LESCAR.- Deuxième période : modification du tracé de cheminement des golfeurs en privilégiant la zone Sud limitrophe de la scierie Oroz. Objectif : Mrs ROUZAUD, FINATEUR et AUDEBERT précisent qu'il serait plus aisé de conservé l'entrée		

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

actuelle de la seconde partie du golf (« Saligue »). De plus, ces derniers soulignent l'importance de l'aspect visuel du système de portails qui sera réalisé.		
Réflexion à mener par la Sté DPL	Pour éloigner les points de chute des matériaux entre transporteurs de plaine du croisement avec les golfeurs : réduction nette des nuisances. Mr ROMEIRO pense qu'il faut réorienter les transporteurs à l'intérieur du périmètre. Un relevé précis du géomètre des limites du périmètre ainsi que de l'alignement du futur pont transporteur (partie qui ne peut pas être déplacée) est indispensable pour se faire.	
<u>Points d'action</u>	<u>Personne responsable</u>	<u>Délai à respecter</u>
Programmer une nouvelle réunion de la commission tripartite dès finalisation du plan du géomètre et réflexion technique de la Sté DRAGAGES DU PONT DE LESCAR sur aménagement croisement. Ceci pour présentation et échanges.	SAS D.P.L.	Janvier 2014
AUTRES POINTS		
<p>Monsieur FINATEU rappelle les précédentes discussions lors de l'enquête publique relatives à la demande des golfeurs sur des petits travaux de compensations situés sur le parcours du Golf même et donc en dehors du périmètre d'autorisation. Par exemple, il demande la possibilité de reboucher deux énormes trous situés en bordure de la RD n°2 contre le merlon bordant la route, ceci dans les plus brefs délais. Ces cavités se disposent sur un linéaire de 30-40 m. Mr ROMEIRO précise qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation écrite de la Sté BLUE GREEN pour pénétrer dans l'enceinte du Golf depuis la RD n°2 car des engins de chantier (2 ou 3 dumpers et une pelle) seront nécessaires à cette opération.</p>		

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

<u>Points d'action</u>	<u>Personne responsable</u>	<u>Délai à respecter</u>
Evaluer volumes de ces cavités et durée des travaux	SAS D.P.L.	Fin Novembre 2013
Courrier de la Sté BLUE GREEN pour autorisation travaux	Mr ROUZAUD	Novembre-Décembre 2013

Première réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

